

Amendement

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente et suite à la réception des deux rapports de commission, je souhaite déposer un amendement pour le préavis 11/2023 relatif à une demande de crédit de 44'800.00 pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile diesel.

Je demande l'achat d'un véhicule électrique pour être en indexation avec les plans climats qui ont été mis en place par les communes, membre de l'AISGE.

Aux vues de la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances, je ne trouve pas efficient de faire un achat d'un véhicule diesel. Un véhicule diesel n'est pas efficient pour une utilisation dans des petits trajets.

Les arguments sur le coût supplémentaire d'un achat d'un véhicule électrique ne sont pas pertinents aux vues de la situation écologique que nous vivons.

De nombreux véhicules électriques sont déjà en circulation dans nos 5 communes et une borne de recharge est déjà disponible par exemple à la voirie de Genolier.

Pour les achats dans les magasins de bricolages, nous avons la chance de vivre dans une région qui en regorge et ce à de courte distance, de ce fait un véhicule électrique est parfaitement adapté.

Pour les émissions de CO2 je vous remercie d'y avoir fait attention, malgré cela je pense qu'un véhicule à forte puissance n'est pas nécessaire même pour St-Cergue, le temps de déplacement ne sera pas forcément rallongé.

Merci de bien vouloir soutenir mon amendement.

Sylvie Bolay

